



# Assemblée générale

Distr. générale  
1<sup>er</sup> juillet 2019  
Français  
Original : anglais et français

---

## Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire

### Soixante-dixième session

Genève, 7 au 11 octobre 2019

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

### Examen des rapports sur les travaux du Comité permanent

### Protection internationale

## Note sur la protection internationale

### Résumé

Pendant la période allant de juillet 2018 à juin 2019, d'importants progrès ont été accomplis dans la protection des personnes relevant de la compétence du HCR et la recherche de solutions en leur faveur, avec notamment l'approbation en décembre 2018 par l'Assemblée générale des Nations Unies du Pacte mondial sur les réfugiés. Dans le même temps, des défis ont été rencontrés quant aux principes fondamentaux de la protection internationale des réfugiés, et des concepts plus larges de protection ont été appliqués à l'action et à la réponse humanitaires. Cela étant, la note sur la protection internationale met cette année en lumière les réalisations et les défis en matière de protection des personnes déplacées et apatrides, et souligne les progrès réalisés pour placer la protection au centre des réponses humanitaires.



## Table des matières

|                                                                                                      | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------|
| I. Introduction .....                                                                                | 1-2                | 3           |
| II. Protection internationale des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes retournées ..... | 3-30               | 3           |
| A. Cadre juridique et autres arrangements .....                                                      | 4-7                | 3           |
| B. Accueil et admission .....                                                                        | 8-15               | 4           |
| C. Satisfaire les besoins et soutenir les communautés .....                                          | 16-22              | 7           |
| D. Solutions .....                                                                                   | 23-30              | 9           |
| III. Protection et solutions pour les déplacés internes .....                                        | 31-39              | 11          |
| IV. Identification et protection des apatrides, et prévention et réduction de l'apatridie .....      | 40-44              | 13          |
| V. Placer la protection au centre de l'action humanitaire .....                                      | 45-52              | 14          |
| VI. Conclusion .....                                                                                 | 53                 | 16          |

## **I. Introduction**

1. La période allant de juillet 2018 à juin 2019 a été marquée par un certain nombre de jalons importants dans la protection de personnes relevant de la compétence du HCR. On peut citer en l'occurrence l'approbation en décembre 2018 par l'Assemblée générale des Nations Unies du [Pacte mondial sur les réfugiés](#) qui constitue l'un des efforts les plus importants à ce jour d'amélioration du partage de la charge et des responsabilités. D'importants développements ont aussi eu lieu dans l'identification, la prévention et la réduction de l'apatridie, au moment où le HCR est à mi-parcours de sa campagne visant à mettre fin à ce fléau. Par ailleurs, le 20<sup>e</sup> anniversaire, en 2018, des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays a permis d'évaluer les efforts tendant à assurer la protection des déplacés internes et de mettre au point un plan d'action multipartite en vue d'améliorer les réponses. Malgré ces avancées, de graves défis ont été rencontrés quant au droit de demander et de jouir de l'asile et au principe de non-refoulement, auxquels se sont ajoutées l'absence d'accès de l'aide humanitaire aux populations affectées dans un certain nombre de situations de crise aiguë ainsi que les lacunes observées dans la protection et l'assistance des personnes ayant des besoins spécifiques.

2. La présente note couvre les développements intervenus dans la protection internationale des réfugiés en application de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés (Convention de 1951) et de son Protocole de 1967, ainsi que d'instruments régionaux relatifs aux réfugiés, et dans d'autres formes complémentaires de protection, fondées notamment sur le droit relatif aux droits de l'homme. Elle fait également une mise à jour sur la protection et les solutions en faveur des déplacés internes ainsi que sur l'identification et la protection des apatrides. Ayant examiné attentivement certains principes cardinaux, la note de cette année met en évidence les défis et les acquis majeurs de la protection internationale, notamment la protection des réfugiés et l'asile, ainsi que le concept plus large de protection appliqué à toute l'action humanitaire, au moyen d'analyses, de l'information opérationnelle et des exemples de développement ayant eu lieu, dont des réponses apportées par des États, le HCR et les partenaires. Cette notion large de protection englobe toutes les activités visant à obtenir le plein respect des droits de la personne, conformément à la lettre et à l'esprit des corps pertinents de droit comme le droit international humanitaire, le droit international relatif aux droits de l'homme et le droit international relatif aux réfugiés.

## **II. Protection internationale des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes retournées**

3. Actuellement, il y a 20,4 millions de réfugiés sous le mandat du HCR ainsi que 3,5 millions de demandeurs d'asile. Les Syriens ont continué à être la population de réfugiés la plus importante (6,7 millions), et avec les réfugiés d'Afghanistan (2,7 millions), du Soudan du Sud (2,3 millions), du Myanmar (1,1 million) et de la Somalie (0,9 million), ils représentaient 67 % des réfugiés dans le monde. Parmi les autres afflux importants de réfugiés, il y a les personnes fuyant les conflits, les persécutions et les violences dans le nord de l'Amérique centrale, au Cameroun, en République démocratique du Congo et au Venezuela (République bolivarienne du).

### **A. Cadre juridique et autres arrangements**

4. La Convention de 1951 et son Protocole de 1967 constituent la pierre angulaire de la protection internationale des réfugiés. L'adhésion en décembre 2018 du Soudan du Sud à ces deux instruments a porté à 149 le total d'États ayant ratifié la Convention de 1951 ou son Protocole de 1967.

5. La centralité de ces instruments ainsi que le principe cardinal de non-refoulement ont été réaffirmés dans le Pacte mondial sur les réfugiés qui s'appuie sur le régime de

protection des réfugiés et constitue le cadre permettant un partage plus prévisible et plus équitable de la charge et des responsabilités à l'appui des pays affectés par d'importantes situations de réfugiés prolongées. Le [Cadre d'action global pour les réfugiés](#) a continué de s'appliquer dans 15 pays et deux régions pendant la période ayant conduit à l'approbation du Pacte mondial sur les réfugiés. Il a permis d'obtenir d'importants [résultats](#), dont des changements dans les lois nationales et des solutions. La mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés sera déterminante pour l'amélioration de l'importance pratique du cadre juridique de protection, notamment par des engagements concrets et des contributions au premier Forum mondial sur les réfugiés de décembre 2019.

6. La Convention de 1951 et son Protocole de 1967 sont aussi complétés par d'importants instruments et arrangements. En 2019, l'Union africaine a commémoré le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Convention de l'OAU de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique (Convention de l'OAU). Ayant déclaré 2019 année des réfugiés, des personnes retournées et des déplacés internes, elle a convoqué une série de réunions consultatives sur les causes profondes, les solutions durables et la capacité des gouvernements à faire face aux déplacements. En Europe, le HCR a exhorté les États à poursuivre les discussions sur la réforme du système européen commun d'asile, notamment sur les procédures d'asile et les mesures de solidarité au sein de l'Union européenne, et à mener ce processus à un résultat concluant. Dans les Amériques, les pays affectés par la situation dans le nord de l'Amérique centrale ont appliqué le Cadre régional global de protection et de solutions (MIRPS), qui est la version régionale du Cadre d'action global pour les réfugiés. En réponse à la situation au Venezuela (République bolivarienne du), la Déclaration de Quito sur la mobilité des citoyens vénézuéliens dans la région et son plan d'action, adoptés en 2018, ont permis d'harmoniser les politiques et pratiques à travers les pays dans les Amériques. Le processus de Quito s'est poursuivi en 2019, avec une réunion de suivi qui s'est tenue en avril 2019 pour évaluer les résultats du plan d'action, mettre en place les mécanismes de suivi et analyser les besoins financiers.

7. La Convention de 1951 et son Protocole de 1967, ainsi que les instruments régionaux, ont continué à se révéler pertinents pour la protection internationale des personnes fuyant divers type de crises socio-politiques. Toutefois, un petit nombre de pays ont cherché à adopter une interprétation restrictive de la Convention de 1951 à l'égard des personnes fuyant des conflits armés et des violences commises notamment par des acteurs non étatiques, des gangs organisés ou dans le cadre domestique, ainsi que pour certains motifs comme l'orientation et l'identité sexuelles. La discrimination fondée sur le mode ou le lieu d'arrivée a également été un facteur d'exclusion. En 2018, le HCR est intervenu dans 22 affaires devant 12 juridictions différentes pour exiger l'application stricte et effective de la Convention de 1951 et d'autres instruments pertinents. L'Organisation a aussi continué à publier des réflexions sur la protection, des orientations sur l'éligibilité et ses points de vue sur les retours, notamment pour l'[Afghanistan](#) (août 2018), la [Libye](#) (septembre 2018), le Soudan du Sud (avril 2019), l'[Iraq](#) et le [Venezuela \(République bolivarienne du\)](#) (mai 2019). Le HCR a exhorté les États à tenir compte de l'évolution progressive du droit international relatif aux droits de l'homme dans l'interprétation et l'application des instruments pertinents relatifs aux réfugiés, en particulier de la Déclaration universelle des droits de l'homme dont le 70<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption a été célébré en décembre 2018. Ont été saluées, l'adoption et la révision des lois nationales, conformément aux normes internationales, notamment en Éthiopie (janvier 2019), en Guinée (septembre 2018) et au Qatar (septembre 2018).

## B. Accueil et admission

8. La grande majorité des États ont continué à respecter le principe fondamental de non-refoulement et à recevoir les personnes fuyant les persécutions et d'autres atteintes graves. Ils les ont admises sur leur territoire et leur ont accordé l'accès aux procédures d'asile et à d'autres mécanismes de protection internationale. Toutefois, dans certains pays, la fermeture des points de passage frontalier ou le contrôle strict aux frontières ont contraint les réfugiés à emprunter d'autres voies alternatives risquées. Des cas de demandeurs d'asile renvoyés, ou qui se sont vu refuser l'admission, ont également été signalés. Certes, les États

ont le droit et le devoir de gérer et de contrôler leurs frontières, mais ils doivent aussi veiller à ce que toute personne faisant l'objet de persécutions ou d'autres atteintes graves soient en mesure d'avoir accès rapidement et sans obstruction à leur territoire et de solliciter l'asile dans un pays sûr, dans le respect des obligations prescrites par le droit international. En 2018, il a été signalé des cas de demandeurs d'asile n'ayant pas été en mesure de déposer leur demande d'asile à leur arrivée à l'aéroport et ayant été arrêtés dans la zone de transit ou zone internationale pour être refoulés. Cela étant, l'Organisation a publié en janvier 2019 des orientations sur les éléments que les États doivent prendre en considération concernant les personnes arrivées par voie aérienne pour demander l'asile, avant qu'elles ne passent devant le poste de contrôle d'immigration. Il y a également eu des cas de retour de personnes et familles en détention, sans que le HCR ait eu accès à elles pour vérifier les circonstances et le caractère volontaire de leur décision de retourner, ainsi que des cas de non-respect de décisions judiciaires opposées au renvoi de personnes ainsi que de la représentation directe faite par le HCR. Les réfugiés, pris lors des expulsions massives de migrants, ont également fait l'objet d'un retour forcé.

9. Les défis liés à l'admission et à l'accès aux procédures d'asile ont également persisté dans le contexte de mouvements irréguliers par mer, avec des retards au débarquement, des débarquements dans des lieux ne répondant pas aux critères de sécurité selon le droit international et une capacité réduite de recherche et de sauvetage entraînant la mort de réfugiés et d'autres personnes en déplacement. En Méditerranée, environ 2 275 personnes sont mortes ou ont été portées disparues en 2018, même si le nombre d'arrivées en Europe par voie maritime est tombé à 139 300, qui est son niveau le plus bas en cinq ans. En juin 2018, le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont proposé un [mécanisme régional de débarquement](#) pour la région de la Méditerranée, afin d'assurer une plus grande prévisibilité. Une proposition détaillée a par la suite été faite pour un débarquement prévisible et en temps voulu en Europe, dans un cadre renforcé de partage des responsabilités s'inspirant des mesures positives prises par plusieurs États.

10. La mise en place de dispositifs adéquats d'accueil a continué d'être un défi pour plusieurs États accueillant un grand nombre d'arrivées. Le HCR a continué à travailler avec les autorités nationales et locales pour renforcer et étendre les centres d'accueil, soutenir des alternatives aux camps et des logements de transition ainsi que des programmes d'assistance en espèces aux institutions nationales, si nécessaire. L'Organisation a loué les efforts actuellement déployés par quelques États pour mettre fin à la détention des réfugiés et des demandeurs d'asile ou piloter des alternatives à la détention, conformément à sa stratégie intitulée « [Beyond Detention](#) », comme l'accord conclu en janvier 2019 entre les ministères compétents de la Thaïlande pour des alternatives à la détention d'enfants d'immigrés. Le recours par d'autres États à la détention arbitraire et systématique des demandeurs d'asile et des réfugiés, y compris des enfants, est resté profondément préoccupant. En Libye, la détention de réfugiés et de migrants s'est poursuivie dans des conditions déplorables, avec des cas signalés de torture et de sévices sexuels. En décembre 2018, un Centre de rassemblement et de départ a été ouvert en coopération avec le ministère libyen de l'intérieur, pour abriter les réfugiés vulnérables pendant que des solutions sont recherchées. Le centre a aussi permis la relocalisation de centaines de réfugiés des centres de détention touchés par les affrontements violents ayant eu lieu en avril 2019 à l'intérieur et autour de Tripoli.

11. Le HCR a continué à travailler avec les États pour mettre au point et renforcer les systèmes nationaux d'asile, notamment en réponse à l'accroissement du nombre de demandes dans plusieurs régions. La mise en place du Groupe d'appui à la capacité d'asile, comme prévu dans le Pacte mondial sur les réfugiés, s'inspirera des exemples positifs de capacité d'asile à travers le monde pour permettre au HCR de jouer plus efficacement son rôle de coordination et de faciliter l'appui ciblé et en temps voulu de divers acteurs. Le HCR a conseillé des États en Afrique, dans les Amériques et en Europe sur les procédures simplifiées et accélérées ainsi que les procédures de détermination du statut de réfugié basée sur les groupes, pour plus d'efficacité. Il a renforcé sa capacité par l'augmentation du nombre de décideurs en matière d'asile, des conseils techniques, la formation et des équipements, notamment au Costa Rica, en Grèce, au Malawi, au Mexique, au Niger et en Ouganda. A été salué, le fait pour la Turquie d'avoir assumé pleinement en septembre 2018

la responsabilité concernant l'enregistrement des demandes d'asile et les décisions à leur sujet. Pour les États ne disposant pas d'un système d'asile fonctionnel ou dont le système est défaillant, le HCR a continué à procéder à la détermination du statut de réfugié en vertu de son mandat. En 2018, il a eu à le faire dans 55 pays où il a enregistré environ 227 800 demandes. Conformément à son [engagement stratégique dans la détermination du statut de réfugié](#), il a mis en œuvre des procédures fusionnées d'enregistrement et de détermination du statut de réfugié à Trinidad et Tobago, tandis que des modalités simplifiées de traitement ont été appliquées dans un certain nombre de pays dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord.

12. En plus des procédures d'asile, des pays dans plusieurs régions ont facilité l'accès à la documentation et à d'autres formes de séjour légal de personnes ayant besoin de protection internationale. Dans les Amériques, certains pays ont mis au point des arrangements ad hoc pour la protection ou ont utilisé des alternatives dans les cadres juridiques nationaux et régionaux applicables pour fournir des pièces, accorder un séjour légal et l'accès aux droits dans le cadre de la situation au Venezuela (République bolivarienne du), où environ 3,7 millions de personnes ont quitté le pays entre 2015 et avril 2019. Aux Émirats arabes unis, la prorogation de la période d'amnistie a permis à ceux ayant besoin de protection internationale d'obtenir les documents nécessaires et de solliciter un visa pour l'emploi ou un titre de séjour d'un an. Conformément à la « Politique globale [du Pakistan] sur le rapatriement volontaire et la gestion des ressortissants afghans » de 2017, près de 880 000 Afghans sans pièces d'identité ont été enregistrés et 380 000 ont reçu une « carte de citoyen afghan ». La validité des cartes preuves de l'enregistrement a été prorogée à fin juin 2019. En République islamique d'Iran, le Gouvernement a mené une opération de dénombrement et a délivré des pièces temporaires à 850 000 Afghans sans pièces. En Mauritanie, le Gouvernement a commencé à délivrer des cartes d'identité nationales à plus de 57 000 réfugiés maliens dans le camp de Mbera.

13. L'adoption en décembre 2018 du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières a été un acquis important, en ce qu'elle permet de combler les lacunes dans les réponses en faveur des migrants. En tant que membre du Comité exécutif du réseau des Nations Unies sur les migrations, le HCR travaille avec d'autres organismes pour apporter aux États un appui cohérent à l'échelle du système dans sa mise en œuvre. Du point de vue opérationnel, le phénomène de mouvements mixtes, où les réfugiés voyagent de manière irrégulière sur les mêmes voies et en utilisant les mêmes méthodes de transport que les migrants, a continué de présenter des défis. Guidé par son [Plan d'action en 10 points](#) sur la protection des réfugiés et les mouvements mixtes, le HCR a travaillé dans le cadre d'arrangements et d'équipes spéciales sur les mouvements mixtes, notamment dans la Corne de l'Afrique, pour soutenir les procédures d'entrée favorables à la protection, l'examen et les mécanismes d'orientation pour l'accès à l'asile. Le Pacte mondial sur les réfugiés prévoit la possibilité d'arrangements pour le partage de la charge et des responsabilités auxquels ont recours les États affectés par des mouvements mixtes de grande ampleur, inspirés des partenariats opérationnels existants. Le HCR et l'OIM ont travaillé étroitement dans le cadre de l'Équipe spéciale conjointe Union africaine-Union européenne-Nations Unies sur la Libye, le HCR contribuant à l'évacuation des réfugiés en vue du traitement pour la réinstallation et d'autres solutions, l'OIM s'occupant du retour assisté des migrants, de leur réintégration et de l'appui communautaire en leur faveur. Le HCR a également fourni des conseils sur la gestion des mouvements mixtes de réfugiés et de migrants au sein de l'Union européenne, notamment par un document de discussion sur les procédures simplifiées et accélérées pour les demandes manifestement fondées et les demandes manifestement non fondées. En réponse aux mouvements provenant du Venezuela (République bolivarienne du), le HCR et l'OIM ont mis en place en septembre 2018 une plateforme de coordination régionale interinstitutions et ont désigné un Représentant spécial commun qui travaille avec les gouvernements et les partenaires pour nouer des alliances régionales et mobiliser l'appui aux pays affectés.

14. Le HCR a travaillé avec des partenaires pour satisfaire les besoins des victimes de la traite d'êtres humains, concernant notamment l'identification, l'orientation et la protection. Pour combler les déficits entre les procédures nationales d'asile et les réponses contre la traite d'êtres humains, le HCR a cherché à renforcer la capacité interne et interinstitutions à

cet égard. Il a soutenu la mise à jour du document-cadre conjoint OIM-HCR sur la mise au point de procédures opérationnelles permanentes pour faciliter l'identification et l'orientation des victimes de la traite d'êtres humains, qui sera publié sous peu. Le HCR a continué à contribuer au Groupe interinstitutions de coordination contre la traite de personnes et à codiriger l'Équipe spéciale du Groupe mondial chargé de la protection sur la lutte contre la traite d'êtres humains dans l'action humanitaire.

15. Au cours de ces dernières années, le déplacement et l'enchevêtrement des causes des mouvements de réfugiés et d'autres phénomènes comme la famine, les risques naturels, les catastrophes et les effets néfastes du changement climatique sont devenus de plus en plus préoccupants. C'est ce qui ressort d'une étude (« *In harm's way: international protection in the context of nexus dynamics between conflict or violence and disaster or climate change* ») publiée en 2018 par le HCR, ainsi que du Pacte mondial sur les réfugiés. En 2018, des milliers de Somaliens ont fui à travers les frontières en raison du conflit prolongé mais aussi à cause de la sécheresse, de l'inondation et de l'insécurité alimentaire. En novembre 2018, le HCR a entamé la première d'une série de ponts aériens avec l'ouest de l'Afghanistan pour venir en aide à environ 250 000 personnes déplacées par le conflit et la sécheresse. Il a continué à travailler avec des partenaires, notamment la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes et l'[Équipe spéciale](#) sur les déplacements de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. S'agissant de celle-ci, il a contribué aux recommandations sur les approches intégrées en vue de prévenir, de réduire et de gérer les déplacements dus au changement climatique, qui avaient été approuvées en décembre 2018 à la 24<sup>e</sup> session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. L'impact des catastrophes et de la dégradation de l'environnement présente également des risques pour les réfugiés dans certains pays d'accueil comme le Bangladesh où le HCR et ses partenaires ont travaillé pour aider le gouvernement à atténuer les risques de glissement de terrain et d'inondation pour des milliers de réfugiés pendant la saison des moussons et des cyclones.

### C. Satisfaire les besoins et soutenir les communautés

16. L'une des avancées les plus importantes du Pacte mondial sur les réfugiés est le fait de reconnaître la nécessité de favoriser l'autonomie et la résilience des réfugiés et de leurs communautés d'accueil en attendant que des solutions durables soient disponibles. Du point de vue de la protection, cette reconnaissance a mené au partage de la charge et des responsabilités en vue d'améliorer l'accès à d'importants droits socio-économiques comme le droit au travail, la liberté de mouvement, la santé et l'éducation, de plus en plus au moyen d'un appui approprié aux systèmes nationaux.

17. À cet égard, une collaboration solide entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement est indispensable pour réduire les besoins, les risques et la vulnérabilité, tant pour les réfugiés que pour les communautés d'accueil. Le HCR et le Groupe de la Banque mondiale ont davantage renforcé leur coopération, 14 pays ayant été déclarés éligibles au financement dans le cadre du sous-guichet réfugiés et communautés d'accueil de l'Association internationale de développement, lancé en décembre 2016. Le HCR collabore également avec le Groupe de la Banque mondiale dans le cadre du Mécanisme mondial de financement concessionnel ayant permis de soutenir des projets en Jordanie et au Liban pour la résilience sociale et économique des populations locales et de réfugiés, ainsi que des projets en Afrique dans divers secteurs comme l'agriculture et l'éducation. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le HCR a continué à codiriger le Plan régional réfugiés et résilience en réponse à la crise syrienne (3RP), construit autour des plans nationaux dirigés par des gouvernements, avec des programmes humanitaires et de développement impliquant une coalition de plus de 270 partenaires. La réforme en cours du système des Nations Unies pour le développement offre d'autres possibilités de renforcer la collaboration entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement, comme la révision des plans de développement (par les cadres d'assistance au développement de Nations Unies) et les outils d'analyse (comme

l'analyse-pays commune) permettant des analyses conjointes et des aperçus améliorés des besoins humanitaires ainsi que de meilleurs plans de réponse humanitaire.

18. Avec l'appui des acteurs humanitaires et de développement, un certain nombre de pays appliquant le Cadre d'action global pour les réfugiés ont promulgué des lois et règlements garantissant les droits des réfugiés et étendant leur accès aux services nationaux. En janvier 2019, l'Éthiopie a adopté une proclamation permettant aux réfugiés d'acquérir des permis de travail, d'avoir accès à l'enseignement primaire, d'obtenir des permis de conduire, d'enregistrer des événements vitaux pour faciliter l'enregistrement de l'état civil et ouvrir des comptes bancaires. Grâce au pacte pour l'emploi, l'Éthiopie a également créé les mêmes possibilités économiques pour les réfugiés et ses citoyens. L'Ouganda a poursuivi sa politique progressiste pour les réfugiés permettant à ceux-ci de mener des activités champêtres, de travailler et de se déplacer librement. Parmi les pays abritant les réfugiés de la République arabe syrienne, où le conflit est entré en mars 2019 dans sa neuvième année, la Jordanie et la Turquie ont délivré des dizaines de milliers de permis de travail tandis qu'au Liban, les établissements scolaires ont adopté le système de la mi-temps pour accueillir les enfants syriens. Malgré ces efforts considérables, environ 83 % des réfugiés syriens vivaient en 2018 en dessous du seuil de pauvreté, ce qui montre la nécessité d'un plus grand partage de la charge et des responsabilités de la part de la communauté internationale.

19. Dans d'autres régions, le Rwanda a accordé aux réfugiés burundais le droit de travailler et les a progressivement intégrés dans les systèmes éducatifs et de santé nationaux, ainsi que dans les plans nationaux de développement. Djibouti, le Kenya, l'Ouganda et la Zambie ont également travaillé pour intégrer les réfugiés dans leurs systèmes nationaux de santé tandis que les projets mis en œuvre par le HCR et le Groupe de la Banque mondiale au Cameroun, au Tchad, au Congo, à Djibouti, en Éthiopie, au Niger et en Ouganda visaient à aider les réfugiés et les communautés d'accueil à avoir accès aux soins de santé, à l'éducation, à la protection sociale, aux moyens d'existence et aux infrastructures. Au Pakistan, l'Initiative pour les zones abritant les réfugiés et affectées par ceux-ci, lancée depuis 2009, a continué à favoriser la cohésion sociale entre les réfugiés et les communautés d'accueil, soutenant des projets dans les secteurs comme l'éducation, la santé, les moyens d'existence, les infrastructures et la protection sociale. En République islamique d'Iran, l'assurance maladie, à laquelle les réfugiés ont accès depuis 2015, couvrait 92 000 réfugiés vulnérables en 2018. Près de 500 000 réfugiés et enfants afghans sans pièces ont accès aux établissements publics, malgré les défis en matière d'infrastructures. En Europe, le HCR a travaillé étroitement avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur un [plan d'action](#) conjoint en vue d'accroître les possibilités d'emploi pour les réfugiés, et sur une série d'ateliers pour l'emploi ayant réuni des employeurs potentiels, des autorités locales et des réfugiés en Bulgarie et en Hongrie.

20. Dans les pays du cône sud des Amériques, l'Organisation a continué à travailler avec des États et des partenaires de la société civile pour soutenir le droit au travail, aux soins de santé et à l'éducation pour les réfugiés. Au Maroc le HCR a signé avec les autorités un mémorandum d'entente pour soutenir les possibilités de moyens d'existence pour les réfugiés. D'une manière générale, le [Guide de politique entrepreneuriale pour les migrants et les réfugiés](#), conjointement mis au point par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'OIM et le HCR, a été publié en décembre 2018, tandis que le HCR et l'Organisation internationale du travail (OIT) ont mis au point un outil pour faciliter l'évaluation socio-économique des marchés.

21. En 2018, plus de la moitié de la population de réfugiés dans le monde vivaient en milieu urbain, ce qui fait des villes et des autorités municipales d'importants acteurs de la protection et de l'assistance. Cette réalité est clairement reconnue dans le Pacte mondial sur les réfugiés, qui soutient leur engagement. Dans les Amériques, le concept de « villes solidaires », appliqué dans la région pour environ 14 ans, reconnaît le rôle central des villes dans l'accueil des réfugiés, en ce qu'elles permettent à ceux-ci de jouir de leurs droits sociaux, économiques et culturels, et facilitent leur inclusion dans les systèmes nationaux. En 2018, une méthodologie a été mise au point pour permettre aux villes de faire des auto-évaluations et de mettre en place des communautés de pratiques devant être pilotées en

2019 dans sept villes et municipalités au Canada (Montréal), en Colombie (Medellín), au Costa Rica (Alajuelita et Escazu) et au Mexique (Guadalajara, Mexico et Saltillo). Le Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection de 2018 a traité de la protection et de l'assistance des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides en milieu urbain, avec un accent particulier sur les villes. Les participants ont convenu du fait que le Pacte mondial sur les réfugiés offre un cadre solide permettant de développer les affinités existant entre le HCR, les villes et les partenaires. L'Organisation s'est engagée à collaborer davantage avec des réseaux de villes.

22. À travers le monde, l'aide pour l'accès à l'éducation d'enfants réfugiés et issus des communautés d'accueil a continué d'être une priorité pour le HCR, conformément aux objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés et à l'objectif 4 de développement durable. Si plus de 500 000 enfants réfugiés supplémentaires se sont inscrits à l'école en 2018, environ 4 millions ne vont pas à l'école. En tant que membre du Comité directeur des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 pour l'éducation, le HCR a plaidé en faveur d'engagements aux plans régional et mondial pour l'inclusion des réfugiés et d'autres personnes relevant de sa compétence dans les systèmes éducatifs. Des partenariats renforcés avec le ministère de l'éducation sont indispensables pour faciliter les inscriptions. Le HCR a œuvré pour soutenir les gouvernements dans le cadre du 3RP et de l'Initiative « pas de génération perdue », afin de réduire le pourcentage d'enfants syriens non scolarisés. Des plans d'action nationaux visant à améliorer la collaboration entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement pour une éducation de qualité et l'accès à celle-ci pour les réfugiés et les membres des communautés d'accueil ont été élaborés dans plusieurs pays d'Afrique. En Afrique de l'Est, une deuxième réunion de planification des ministères de l'éducation des pays membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement s'est tenue avec le HCR, l'Union européenne et d'autres partenaires. Elle visait à mettre au point des plans pour favoriser l'inclusion systématique des réfugiés dans les services éducatifs nationaux à travers la région d'ici 2020, conformément aux objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés et à la [Déclaration de Djibouti sur l'éducation pour les réfugiés](#). Le HCR a dirigé le [Groupe de travail sur l'éducation accélérée](#), composé de partenaires de l'éducation en Afrique et en Asie. Cette initiative vise à engager et à inscrire les enfants déscolarisés ou les élèves trop âgés dans des établissements accrédités et de qualité offrant aux jeunes la possibilité d'acquérir des aptitudes vendables et de participer pleinement à la vie de leur communauté locale, créant ainsi une alternative aux recrutements forcés et à l'exploitation, et réduisant les risques de radicalisation pour les jeunes démunis et marginalisés. En 2018, plus de 6 760 étudiants ont bénéficié de bourses universitaires grâce à l'initiative [DAFI](#) (initiative académique allemande Albert Einstein pour les réfugiés), tandis que plus de 4 000 élèves réfugiés et membres de communautés d'accueil ont eu accès à un enseignement supérieur accrédité, grâce aux programmes certifiés d'apprentissage en ligne dans 23 pays.

## D. Solutions

23. La recherche de solutions durables pour les réfugiés constitue un volet crucial du mandat du HCR et du régime de protection internationale. Le rapatriement volontaire en sécurité et dans la dignité est souvent la solution préférée, dès lors que la décision de rentrer est fondée sur un choix libre et éclairé, et soutenue par des mesures de réintégration. Pendant la période couverte par le rapport, plusieurs situations importantes de réfugiés prolongées ont connu des progrès à cet égard. Environ 56 000 réfugiés syriens sont retournés dans leur lieu d'origine en 2018. Avec ses partenaires, l'Organisation s'est engagée dans des activités de préparation en s'appuyant sur sa stratégie globale de protection de solutions, publiée en février 2018. En juin 2018, le HCR, le PNUD et le Gouvernement du Myanmar ont signé un mémorandum d'entente tripartite visant à aider le Myanmar à créer les conditions favorables au retour, y compris les possibilités de moyens d'existence pour toutes les communautés vivant dans l'État de Rakhine. Ce mémorandum d'entente vient compléter celui signé en avril 2018 avec le Gouvernement du Bangladesh pour servir de cadre de coopération sur le rapatriement volontaire des réfugiés Rohingya, dès lors que les conditions au Myanmar y sont favorables.

24. Environ 45 300 réfugiés sont retournés au Burundi en 2018. Le HCR a aidé ceux des réfugiés désireux de rentrer volontairement au Burundi sur la base d'un choix éclairé, et a exhorté les gouvernements de la région à garder leurs frontières ouvertes et à fournir l'accès à l'asile pour ceux qui en avaient besoin. Il a bien accueilli la signature en septembre 2018 de l'Accord revitalisé pour la résolution du conflit au Soudan du Sud. Une augmentation du rapatriement spontané a été observée, avec plus de 20 000 personnes retournées entre novembre 2018 et début 2019, même si dans l'ensemble la situation demeure instable au plan sécuritaire et des droits de l'homme.

25. En juillet 2018, le Gouvernement afghan a décidé d'appliquer les éléments pertinents du Cadre d'action global pour les réfugiés, en tant que pays d'origine, s'appuyant sur la Stratégie de solutions pour les réfugiés afghans en vue de soutenir le rapatriement volontaire, la réintégration durable et l'assistance aux pays d'accueil. Un peu plus de 15 000 réfugiés afghans sont retournés en Afghanistan en 2018, surtout en provenance du Pakistan. Le HCR a renforcé son partenariat avec le Groupe de la Banque mondiale pour mieux comprendre les facteurs influençant le retour et contribuer à concevoir des projets de réintégration et de moyens d'existence. Il a également aidé le Gouvernement afghan à mettre en œuvre le plan d'action du Comité exécutif sur les déplacements et le retour dans 15 domaines prioritaires. En Somalie, des efforts se sont poursuivis pour créer un environnement favorable à un retour volontaire sûr et durable des réfugiés somaliens et à leur réintégration dans le cadre d'une réponse globale, conformément aux objectifs de la Déclaration de Nairobi sur les solutions durables en faveur des réfugiés somaliens et la réintégration des personnes retournées en Somalie, adoptée par l'IGAD en 2017. En coopération avec l'OIM, le HCR a continué à soutenir le retour des réfugiés somaliens du Yémen, près de 2 600 personnes étant retournées en 2018.

26. Eu égard au caractère indispensable de la réinstallation et des voies complémentaires d'admission dans des pays tiers, le HCR travaille avec des États et des partenaires pour mettre au point la stratégie triennale prescrite dans le Pacte mondial sur les réfugiés, en vue d'accroître le nombre de places disponibles pour la réinstallation, d'encourager plus de pays à participer à la réinstallation, d'améliorer l'accès aux voies complémentaires et de les élargir. Il déploie cet effort dans un contexte où des places de réinstallation ne sont disponibles que pour 7 % d'environ 1,2 million de réfugiés qui en ont besoin (81 300 en 2018). En 2018, moins de 55 700 réfugiés sont partis pour les pays de réinstallation, le plus grand nombre ayant été présenté par le HCR, constitué de personnes en provenance des principaux pays d'accueil de réfugiés comme le Liban (9 800), la Turquie (9 000), la Jordanie (5 100), l'Ouganda (4 000) et la République-Unie de Tanzanie (3 400). Soixante-huit pourcent des demandes provenaient de personnes ayant survécu à la violence et à la torture, de personnes ayant des besoins juridiques et physiques de protection, et de femmes et filles exposées à des risques. En 2018, plus de la moitié (52 %) des demandes de réinstallation concernaient des enfants.

27. Les consultations annuelles tripartites sur la réinstallation ont porté sur les moyens d'élargir les programmes de réinstallation et d'améliorer leur efficacité. En 2018, le HCR a travaillé avec le Groupe restreint pour la réinstallation des réfugiés syriens et le Groupe restreint pour la Méditerranée centrale en vue de partager les bonnes pratiques, de montrer l'impact stratégique de la réinstallation et de mobiliser l'appui en faveur d'un accroissement des possibilités de réinstallation et de voies complémentaires. En 2018, le Canada et les États-Unis d'Amérique sont restés les deux principaux pays de réinstallation. Au cours de ces dernières années, l'Union européenne a aussi été un partenaire clé de réinstallation pour le HCR. Elle a aidé et soutenu un nombre croissant d'États membres à s'engager pour plus de 50 000 places de réinstallation en 2018-2019 et à prendre des mesures pour admettre un plus grand nombre. Les programmes de réinstallation et de parrainage communautaire en Argentine, au Brésil, au Chili et en Uruguay se sont poursuivis, avec l'appui du Mécanisme conjoint d'appui aux pays de réinstallation émergents. La décision prise par certains pays de réinstallation établis comme le Canada et la Nouvelle-Zélande d'augmenter progressivement leur quota de réinstallation a également été saluée.

28. Les arrangements pour l'évacuation et la réinstallation d'urgence sont de plus en plus primordiaux. L'arrangement de transfert pour la protection, qui est dans sa troisième

année de mise en œuvre, a permis d'identifier environ 2 500 personnes exposées à d'importants risques de protection dans les pays du nord de l'Amérique centrale depuis sa mise au point, des cas ayant été soumis en 2018 aux États-Unis d'Amérique (520), à l'Australie (36), à l'Uruguay (18) et au Brésil (6). Depuis novembre 2017, le HCR a contribué à l'évacuation d'environ 3 500 réfugiés et demandeurs d'asile vulnérables de la Libye vers l'Italie et vers des centres de transit d'urgence au Niger et en Roumanie.

29. En plus de la réinstallation, on a continué à avoir recours à des voies complémentaires d'admission de réfugiés dans des pays tiers. Il ressort d'une étude faite en décembre 2018 par le HCR et l'OCDE qu'entre 2010 et 2017, 34 pays de l'OCDE ont admis plus de 560 000 réfugiés issus cinq principaux pays d'origine, grâce au regroupement familial, aux permis de travail et aux visas d'études, contre seulement 350 400 arrivés pendant la même période grâce aux programmes de réinstallation. A été saluée, la déclaration conjointe faite en juillet 2018 par des ministres de l'Argentine, du Canada, de l'Irlande, de la Nouvelle-Zélande, de l'Espagne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour s'engager à piloter ou mettre en œuvre des programmes de parrainage communautaire de réfugiés. Le HCR a continué de s'impliquer dans l'Initiative mondiale de parrainage de réfugiés et a fourni des orientations techniques à l'Irlande sur son programme d'admission humanitaire, à la Suède sur le regroupement familial et au Japon sur son initiative pour l'avenir des réfugiés syriens devant permettre à 30 réfugiés de terminer leurs études universitaires.

30. Le HCR a fourni aux États ayant choisi d'intégrer localement des réfugiés un appui technique pour des changements politiques et législatifs, notamment pour les processus de naturalisation et les options de résidence. En Éthiopie, les efforts d'intégration locale sont poursuivis pour les réfugiés résidant dans le pays depuis plus de deux décennies. Au Libéria, l'intégration locale s'est poursuivie pour environ 8 000 réfugiés ivoiriens, notamment grâce aux programmes relatifs aux procédures de naturalisation, à l'acquisition des terres, à la cohésion sociale, aux possibilités d'emploi et à la fourniture de services sociaux de base. La Guinée-Bissau a aussi approuvé l'éligibilité à la nationalité des réfugiés sénégalais ayant été dans le pays depuis plusieurs décennies. Des cartes d'identité ont été fournies à environ 7 000 réfugiés sénégalais avec l'appui du HCR, et le Gouvernement a réduit de 80 % les frais administratifs afin de faciliter l'accès au processus de naturalisation.

### III. Protection et solutions pour les déplacés internes

31. Selon l'Observatoire des déplacements internes, la population mondiale des déplacés internes a atteint en 2018 environ 41,3 millions de personnes, dont environ 10,8 millions déplacés par des conflits et des violences et 17,2 millions déplacés par des catastrophes, résultant notamment des effets néfastes du changement climatique.

32. Si la protection à laquelle les déplacés internes ont droit résultent du fait qu'ils sont citoyens ou résidents habituels d'un certain État, leurs besoins et leur vulnérabilité liés au déplacement peuvent être distincts de ceux de la population générale. Il incombe surtout aux autorités nationales de protéger les déplacés internes, même si dans de nombreuses circonstances, l'appui de la communauté internationale pourrait être nécessaire. Les pays ayant connu des déplacements internes de grande ampleur pendant la période couverte par le rapport comprennent le Burkina Faso, le Cameroun et la Colombie – ce dernier pays ayant connu une situation où l'application de l'accord de paix signé il y a plus de deux ans continue d'être entravée par des acteurs armés, combattant pour le contrôle des zones libérées par la démobilisation des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC).

33. Le 20<sup>e</sup> anniversaire en 2018 des Principes directeurs sur le déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays a permis d'évaluer les efforts déployés pour protéger les déplacés internes, les assister et trouver des solutions en leur faveur. Le HCR soutient activement la mise en œuvre du plan d'action triennal multipartite ([Plan d'action GP20](#)), lancé en avril 2018 par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), le HCR et le Rapporteur spécial sur les droits humains des déplacés internes.

34. L'Afrique est restée la seule région ayant mis au point un instrument contraignant sur le déplacement interne. Cette année marque le 10<sup>e</sup> anniversaire de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala). En fin 2018, le Niger avait promulgué une législation nationale globale sur le déplacement interne, devenant ainsi le premier État à le faire à la suite de la ratification de la Convention de Kampala. Le fait pour l'Union africaine d'avoir fait de 2019 l'année des réfugiés, des personnes retournées et des déplacés internes permet d'encourager d'autres États parties à adopter des lois et politiques nationales.

35. Le HCR a travaillé avec les gouvernements affectés et des partenaires pour satisfaire les besoins de protection et d'assistance des déplacés internes, malgré les problèmes sécuritaires et la limitation de l'accès de l'aide humanitaire dans bon nombre de contextes. En fin 2018, 75 % de la population, soit 22 millions de personnes avaient besoin d'assistance au Yémen, et plus de 2,3 millions étaient déplacées. Le HCR leur a fourni une assistance en espèce d'urgence, des abris d'urgence, de la protection et de l'assistance de base. À l'intérieur de la République arabe syrienne, le HCR a fourni en 2018 à plus de 2 millions de personnes de la protection, de l'appui en matière d'abri, des articles de première nécessité et de l'assistance en matière de santé.

36. En Ukraine, le Gouvernement a finalisé en novembre 2018 un plan d'action pour la mise en œuvre de sa Stratégie d'intégration des déplacés internes et des solutions à long terme pour le déplacement interne jusqu'en 2020. Ce plan d'action prévoit notamment l'élaboration des plans d'intégration et des procédures simplifiées de protection et de réalisation des droits de propriété. En Bosnie-Herzégovine, le HCR a transféré au Gouvernement la responsabilité de gérer les données sur les besoins des déplacés internes, des personnes retournées et des membres de la communauté rom.

37. Le HCR a continué à diriger le Groupe mondial chargé de la protection et à codiriger le Groupe mondial chargé des abris ainsi que le Groupe mondial chargé de la coordination et de la gestion des camps. En 2018, il a dirigé 24 des 26 groupes sectoriels et mécanismes assimilables aux groupes sectoriels de protection sur le terrain, notamment en Afghanistan, au Myanmar et aux Philippines. En mars 2019, il a codirigé les groupes sectoriels de protection au Malawi et au Mozambique en réponse au cyclone tropical Idai, qui a affecté environ 2,6 millions de personnes dans ces pays ainsi qu'au Zimbabwe.

38. En 2018, le Groupe mondial chargé de la protection a entrepris 17 missions sur le terrain pour soutenir 12 pays et 3 régions, et contribuer notamment à la mise au point des stratégies humanitaires des équipes-pays en matière de protection qui étaient en place dans 70 % des équipes-pays pour l'action humanitaire à la fin de l'année. En 2018, le Groupe mondial chargé de la protection a facilité une revue de la politique de protection du Comité permanent interinstitutions (CPI), grâce notamment à une évaluation impliquant les Coordonnateurs résidents, des organismes des Nations Unies et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

39. Conformément au Pacte mondial sur les réfugiés, le HCR a continué à plaider en faveur de solutions holistiques pour les déplacés internes et les réfugiés retournés, et a travaillé avec l'OCHA et les partenaires au sein du CPI pour concevoir des approches plus cohérentes de solutions aux situations de déplacement interne. La collaboration croissante avec les acteurs du développement et les institutions financières, y compris le Groupe de la Banque mondiale, a également été saluée. Au Pakistan, l'Organisation a aidé le Gouvernement pour le retour et la réintégration d'environ 1,8 million de déplacés internes depuis 2015, et a continué à fournir de l'assistance technique aux autorités, grâce au groupe sectoriel chargé de la protection. En Iraq, environ 4 millions de déplacés internes sont rentrés dans leur région d'origine en fin 2018, même si beaucoup ont fait face à l'insécurité et aux difficultés d'accès aux services essentiels. Le HCR a continué à fournir la protection et l'assistance aux déplacés internes irakiens et à travailler avec les autorités et les acteurs du développement pour intégrer les besoins des déplacés internes dans les plans de développement et le système national de sécurité sociale. Environ 1,4 million de déplacés internes retournés dans leur région d'origine en République arabe syrienne ont rencontré des défis similaires pour leur réintégration.

#### IV. Identification et protection des apatrides, et prévention et réduction de l'apatridie

40. Selon les statistiques disponibles au HCR pour 75 pays, le nombre d'apatrides, c'est-à-dire de personnes qui ne sont reconnues comme citoyens d'aucun pays, s'est élevé à 3,9 millions de personnes en 2018, même si le total serait beaucoup plus élevé selon l'Organisation. En plus d'être en soi un droit, la nationalité est importante pour une bonne protection de l'État. Elle peut affecter la jouissance de bon nombre de droits, notamment l'accès à l'éducation, aux soins de santé et à un emploi légal ainsi que le droit de propriété, la participation à la vie politique et la liberté de mouvement.

41. Le HCR a soutenu le renforcement de l'engagement à l'échelle des Nations Unies sur l'apatridie, notamment la publication en janvier 2019 par le Secrétaire général d'une note d'orientation et de messages clés sur l'apatridie. Le Segment de haut niveau sur l'apatridie devant se tenir lors de la session annuelle du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire d'octobre 2019 évaluera les réalisations et les bonnes pratiques à mi-parcours de la campagne #J'appartiens du HCR visant à mettre fin à l'apatridie d'ici 2024. En 2018 et 2019, le HCR a organisé avec des États et des organisations régionales des réunions préparatoires au niveau régional pour préparer le Segment de haut niveau sur l'apatridie. Ces réunions ont eu lieu dans la région Asie-Pacifique, en Asie centrale, en Europe, en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans la région africaine des Grands Lacs et en Afrique de l'Ouest. Elles vont se tenir dans un proche avenir dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord et en Afrique australe. Ces réunions ont été indispensables en ce qu'elles ont donné aux États la possibilité de partager les bonnes pratiques et de prendre des engagements à titre indicatif en préparation du Segment de haut niveau. Depuis le lancement de la campagne, d'importants résultats ont été atteints. Plus 222 700 personnes ont acquis la nationalité ou ont vu leur nationalité confirmée ; trois États ont établi ou amélioré les procédures de détermination du statut d'apatride ; huit États ont amélioré les lois, les politiques et les procédures relatives à la nationalité. Un certain nombre d'États ont aussi pris des mesures pour finaliser les plans d'action nationaux visant à mettre fin à l'apatridie. En septembre 2018, l'Espagne a adhéré à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie (Convention de 1961), et Haïti a adhéré à la Convention de 1961 et à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides (Convention de 1954), ce qui porte à 91 le nombre d'États parties à la Convention de 1954 et à 73 le nombre d'États parties à la Convention de 1961. En Asie, le Kirghizstan, la Malaisie, la Thaïlande, le Turkménistan et le Viet Nam ont pris en 2018 des mesures pour accorder la nationalité à des personnes qui étaient apatrides.

42. Les lois permettant en premier lieu de prévenir l'apatridie restent les moyens les plus efficaces pour faire face à ce fléau. En Afrique de l'Ouest, les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDAO) ont continué à mettre en œuvre le Plan d'action de Banjul sur l'éradication de l'apatridie 2017 - 2024, et la Guinée-Bissau a adopté en novembre 2018 un plan d'action national pour mettre fin à l'apatridie. En novembre 2018, une réunion régionale d'experts visant à examiner un projet de déclaration et de plan d'action sur l'apatridie a été convoquée par le Gouvernement d'Afrique du Sud et le HCR. Ses résultats seront présentés pour examen à la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). En décembre 2018, les États d'Afrique centrale ont adopté l'Initiative de N'Djamena sur l'éradication de l'apatridie, venant ainsi s'ajouter aux diverses déclarations régionales dans le monde sur cette question. Le Kenya a établi un plan d'action nationale pour mettre fin à l'apatridie, tandis qu'en Colombie un projet de loi sur la migration contient un chapitre consacré à la prévention de l'apatridie. En collaboration avec l'Union interparlementaire, le HCR a publié en novembre 2018 un nouveau manuel sur les [bonnes pratiques dans les lois relatives à la nationalité pour la prévention et la réduction de l'apatridie](#).

43. L'enregistrement des naissances et des actes d'état civil constitue un outil important permettant de prévenir l'apatridie et d'assurer la protection des apatrides. En octobre 2018, l'Albanie a supprimé les obstacles à l'enregistrement des naissances, notamment pour les enfants nés à l'étranger. Le HCR a aidé des pays à délivrer des actes de naissance à des enfants exposés au risque d'apatridie, notamment au Burkina Faso, au Tchad et en

Côte d'Ivoire, ce qui a profité au total à plus de 430 000 enfants. Le pourcentage d'enfants réfugiés syriens sans aucune forme de pièce d'identité dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord a également diminué, passant d'environ 35 % en 2012 à 1,8 % en fin octobre 2018. Ce résultat fait suite aux efforts dévoués du HCR et des partenaires du 3RP, ainsi qu'à l'adoption en février 2018 par la Ligue des États arabes de la Déclaration arabe sur l'appartenance et l'identité juridique. L'Organisation a continué à apporter un appui technique aux processus, initiatives et ateliers régionaux sur l'enregistrement des actes d'état civil et les statistiques vitales en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

44. Jusqu'à ce que l'apatridie soit éliminée, il est indispensable d'identifier et de protéger les personnes reconnues comme apatrides, qui auraient des besoins spéciaux de protection. La nécessité d'identifier les personnes apatrides est implicite dans la Convention de 1954. Elle est une étape nécessaire pour assurer leur protection, notamment par des procédures formalisées de détermination du statut d'apatride, avec des garanties procédurales si nécessaire. Dans les Amériques, plusieurs États comme le Panama, le Paraguay et l'Uruguay ont mis en place des procédures de détermination du statut d'apatride, tandis que l'Argentine a mis au point une législation en vue d'établir une telle procédure. En Europe, plusieurs États comme l'Arménie, l'Islande, le Monténégro, les Pays-Bas et l'Ukraine sont en train d'adopter ou d'améliorer les procédures de détermination du statut d'apatride. Les Philippines accordent des droits comme le droit de travailler et de voyager aux personnes d'origine indonésienne dont la nationalité n'est pas déterminée. En 2018, le HCR et l'Institut national de la statistique de Côte d'Ivoire ont lancé une enquête sur les ménages à l'échelle nationale pour inventorier l'apatridie. L'Organisation a également travaillé avec les gouvernements et d'autres parties prenantes pour publier des études de cartographie sur l'apatridie au Portugal et en Suisse.

## V. Placer la protection au centre de l'action humanitaire

45. En 2018, les plans de gestion des crises humanitaires ont ciblé un nombre record de 97,9 millions de personnes affectées, dont les trois quarts étaient dans des pays touchés depuis au moins sept ans. Dans le même temps, des mouvements mixtes complexes et irréguliers dans certaines régions ont exposé les réfugiés et d'autres personnes en déplacement à des atteintes pendant le voyage et dans certains pays de destination. Ces développements ont entraîné une attention accrue et souhaitée à la protection des droits de toutes les personnes, indépendamment du fait qu'elles soient réfugiées, déplacées internes ou des civils pris au piège dans des conflits ou des migrants.

46. Pour que la protection soit au centre de l'action humanitaire, il est important d'établir le lien entre les droits reconnus par les instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux et les activités d'assistance devant renforcer la jouissance de ces droits. Depuis la publication en mars 2018 de sa nouvelle politique relative à l'âge, au genre et à la diversité, le HCR analyse de plus en plus l'impact de ces données démographiques sur la vulnérabilité des personnes dans les contextes de déplacement et de l'apatridie, pour être en mesure de mieux agir sur les priorités et les problèmes. Comme indiqué dans le Pacte mondial sur les réfugiés, les approches larges et inclusives sont importantes pour de meilleures réponses en faveur des personnes ayant des besoins spécifiques comme les femmes et les filles, les enfants et les jeunes ainsi que les personnes handicapées.

47. La politique relative à l'âge, au genre et à la diversité a consolidé et renouvelé les engagements à l'égard des femmes et des filles, notamment dans cinq principales actions visant à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Le HCR a continué à réaliser des progrès dans la promotion de l'égalité entre les sexes dans ses opérations par l'inclusion des femmes et des filles dans les processus décisionnels, l'enregistrement à titre individuel et l'amélioration de l'accès à l'assistance et aux services. Ciblante les femmes déplacées, l'Organisation a accru la participation aux processus communautaires de prise de décision au Soudan du Sud, formé au leadership en Malaisie, amélioré l'accès aux droits fonciers au Sri Lanka, fourni des moyens d'existence et développé des compétences, sensibilisé aux violences sexuelles et de genre en Égypte et entrepris des projets de promotion des moyens d'existence, notamment des cours de langue, la formation professionnelle et l'assistance en espèces ciblée en Turquie. Le HCR a

également contribué à la version à jour du document du CPI intitulé « [Marqueur de genre et d'âge](#) », publié en août 2018, ainsi qu'à la version révisée de son document intitulée « [Gender handbook for humanitarian action](#) » et au cadre d'obligation redditionnelle qui l'accompagne, qui constituent un outil utile pour évaluer la qualité des programmes humanitaires en matière de genre.

48. Le HCR s'est efforcé d'améliorer l'accès des personnes ayant survécu aux violences sexuelles et de genre aux services médicaux, psychosociaux et juridiques, et de promouvoir le caractère inclusif de ces services, notamment pour les hommes et les garçons dans 44 situations couvrant les réfugiés, les déplacés internes et les personnes retournées. Dans les Amériques, le Réseau régional d'espaces sûrs a contribué à soutenir les personnes ayant survécu aux violences sexuelles et de genre et d'autres groupes vulnérables. Dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, près de 127 000 personnes ayant survécu aux violences sexuelles et de genre et personnes exposées à de tels risques ont bénéficié de services multisectoriels fournis par le HCR et les partenaires du plan 3RP. En Jordanie, une application mobile a été mise au point par le HCR pour fournir des conseils sur une orientation sûre et les contacts des prestataires de services. L'Organisation a aussi contribué à l'élaboration d'une [stratégie de lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels](#), approuvée en 2018 par les responsables du CPI. Elle a aidé les opérations à mettre en œuvre la politique de tolérance zéro du HCR sur cette question.

49. La protection de l'enfant et la responsabilisation des jeunes ont continué d'être des domaines essentiels d'attention pour les gouvernements, le HCR et ses partenaires. Le Fonds de l'initiative du HCR pour les jeunes (lancé par le Forum européen de la jeunesse avec l'appui du HCR) a accordé 35 petites subventions à des projets dirigés par des jeunes favorisant la cohésion sociale, la protection et la participation. D'importants progrès ont été réalisés pour faciliter l'accès des réfugiés et d'autres personnes prises en charge aux systèmes nationaux de protection de l'enfant, 33 opérations ayant signalé un accès amélioré ou soutenu. En collaboration avec les États, le HCR a contribué à la mise au point et à l'amélioration des procédures de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant, et a publié de nouvelles [orientations](#) dans ce domaine en 2018. Il a également accru les réponses de protection de l'enfant spécifiques aux situations. Par exemple, plus de 127 000 filles et garçons affectés par la crise syrienne ont eu accès à des services spécialisés de protection de l'enfant, et plus de 351 000 enfants ont participé aux programmes d'appui psychosocial ou de protection de l'enfant. Le HCR a également lancé des interventions pilotes en espèces en vue d'améliorer la protection de l'enfant en Égypte, en Jordanie, au Liban et en Turquie, et a fait l'inventaire d'arrangements alternatifs de soins dans la région.

50. Le HCR recentre son attention sur l'inclusion des personnes handicapées relevant de sa compétence, qui est de plus en plus une priorité mondiale, comme indiqué au Sommet mondial de 2018 sur le handicap. Il a cherché en particulier à résoudre les problèmes d'insuffisance d'identification, d'absence de contrôle systématique et de rapports sur l'accès à la protection, à l'assistance et aux solutions et d'insuffisance de ressources pour faciliter l'assistance ciblée et les services. En 2018, le HCR et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont convenu de travailler ensemble pour améliorer l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire, avec un accent particulier sur les aperçus des besoins humanitaires et les plans de réponse humanitaires.

51. Les réponses humanitaires efficaces et responsables exigent un engagement constant et significatif avec les personnes affectées ; une bonne compréhension de leurs besoins et risques de protection ; le renforcement de leurs capacités ; et la fourniture de la protection, de l'assistance et des solutions compte tenu de leur point de vue et de leurs priorités. Les approches communautaires se sont montrées efficaces pour favoriser la cohésion sociale, promouvoir la responsabilité vis-à-vis des personnes affectées, améliorer l'identification des personnes exposées à des risques élevés et relever divers défis de protection. Les activités spécifiques soutenues par le HCR comprennent les projets communautaires de consolidation de la paix au Tchad, les initiatives d'appui communautaire en Ukraine et la mise en place des mécanismes d'orientation et de retour de l'information, notamment d'un centre d'appels gratuits pour répondre aux questions et plaintes des réfugiés en Ouganda. Dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, l'Organisation a mis en place un

mécanisme d'identification et d'orientation géré par des membres de communautés et des volontaires pour environ 65 000 personnes exposées à des risques élevés, ainsi que 400 espaces et centres communautaires fournissant de l'assistance et des informations.

52. D'une manière générale, le HCR s'est efforcé d'approfondir ses partenariats pour la protection, conformément à l'approche multipartite et de partenariat approuvée dans le Pacte mondial sur les réfugiés. Cela suppose un plaidoyer pour des approches différenciées de protection améliorant la protection sans restreindre l'assistance fournie aux populations affectées, s'appuyant sur les rôles complémentaires pour améliorer les résultats en matière de protection. À cet effet, le HCR a conclu en 2018 et 2019 des accords avec divers partenaires sur un certain nombre de questions prioritaires. Parmi les domaines couverts, il y a : la collaboration en situation d'urgence (HCR et Fonds des Nations Unies pour la population, mars/avril 2018) ; les situations mixtes réfugiés-déplacés internes (OCHA et HCR, juin 2018) ; le Cadre d'action global pour les réfugiés et le travail avec les gouvernements pour renforcer le lien entre l'action humanitaire et l'action pour le développement (UNICEF et HCR, juillet 2018) ; le déplacement interne (OCHA, HCR, PNUD et OIM, juillet 2018) ; le caractère civil et humanitaire des camps et zones d'installation pour les réfugiés et les déplacés internes (CICR et HCR, octobre 2018) ; les principes fondamentaux d'une plateforme commune d'assistance en espèces (OCHA, UNICEF, HCR, PAM, décembre 2018) et les mouvements mixtes (OIM et HCR, janvier 2019).

## VII. Conclusion

53. Comme il ressort de la présente note, la protection dans toutes ses facettes doit continuer d'être une priorité et demeurer au centre de la réponse à travers le continuum du déplacement, dans la lutte contre l'apatridie et l'action humanitaire d'une manière générale. Que ce soit pour l'amélioration des cadres juridiques ou l'efficacité des réponses opérationnelles, le HCR continuera à œuvrer en faveur d'une meilleure protection des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes retournées ainsi que des apatrides et des déplacés internes. Pour aller plus loin, la communauté internationale doit s'engager fermement à mettre en œuvre le Pacte mondial sur les réfugiés, dont la protection est l'une des pierres angulaires.